

Nouveaux quartiers

Une composition urbaine et paysagère

La création de nouveaux quartiers doit d'abord être pensée en cohérence avec l'aménagement de l'ensemble du territoire de la commune.

Le lieu d'implantation d'un nouveau quartier, ainsi que son plan et son règlement d'urbanisme, sont à étudier soigneusement, afin de compléter harmonieusement la ville ou le village existant. Il s'agit de constituer une "greffe" réussie qui viendra se relier le plus naturellement possible à l'existant et s'intégrer au mieux dans le paysage. Il est important de prévoir la cohabitation d'activités diverses au sein d'un nouveau quartier - habitats, commerces, loisirs, etc. - comme cela se fait naturellement au sein d'une ville ou d'un village ancien, fruit d'une histoire longue et complexe.



Cette démarche doit être le fruit d'une concertation citoyenne et d'une vision structurée, issue d'études menées par des professionnels de l'aménagement.

Le CAUE conseille les collectivités locales et publiques dans toutes les démarches et sur toutes les problématiques touchant à l'aménagement urbain : espaces publics, quartiers existants, nouveaux quartiers, environnement et énergie.